



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 10264

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les souhaits exprimés par la Fédération nationale des cheminots anciens combattants (FNCAC). Elle demande notamment que les titres de pensions militaires afférents aux anciens combattants d'AFN portent la mention « guerre » à la place « d'opération de maintien de l'ordre » et « d'opération en Afrique du Nord ». Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les plus hautes autorités de l'Etat ont souhaité que le langage officiel sur le conflit algérien soit en harmonie avec la réalité des faits et la conscience nationale. Le secrétaire d'Etat, dans le cadre de ses attributions, désignera dorénavant ce conflit sous le terme de « guerre d'Algérie », et assurera la promotion de cette désignation dans tous les documents officiels et d'information relevant de sa responsabilité. Il mènera par ailleurs une action déterminée pour que tous les autres départements ministériels adoptent la même position, sans préjudice des problèmes d'ordre diplomatique ou juridique que cela pourrait poser.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10264

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 769

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1476